



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation particulièrement préoccupante du Centre hospitalier Edmond Garcin

Question écrite n° 15972

Texte de la question

M. Sébastien Delogu interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation particulièrement préoccupante du Centre hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne et, plus largement, sur les difficultés auxquelles sont confrontés les établissements hospitaliers publics de proximité. Établissement pivot du territoire de santé du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, le Centre hospitalier Edmond Garcin assure une mission essentielle de service public auprès d'une population de plus de 140 000 habitants répartis sur 19 communes. Il constitue un maillon indispensable de l'offre de soins dans l'est des Bouches-du-Rhône, en complémentarité avec les grands établissements hospitaliers marseillais. Pourtant, depuis plusieurs années, l'hôpital d'Aubagne subit les conséquences d'un sous-investissement chronique et d'un manque de moyens qui fragilisent son fonctionnement au quotidien. Les infrastructures actuelles, dont certaines datent de plusieurs décennies, sont aujourd'hui largement inadaptées aux exigences de prise en charge des patients, aux normes environnementales et énergétiques, ainsi qu'aux besoins des professionnels de santé. La vétusté des bâtiments engendre des coûts de maintenance élevés, complique l'organisation des services et pèse sur les conditions de travail du personnel. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus général de tension hospitalière marqué par les difficultés de recrutement et de fidélisation des professionnels de santé, l'augmentation continue de l'activité liée au vieillissement de la population, la progression des maladies chroniques et la saturation régulière des services d'urgences. Les équipes médicales, soignantes, administratives et techniques accomplissent leur mission avec un engagement remarquable, mais elles alertent depuis longtemps sur l'insuffisance des moyens humains et financiers mis à leur disposition. Par ailleurs, le projet de construction du futur hôpital du Pays d'Aubagne sur le site des Gargues représente une réponse attendue depuis de nombreuses années par les élus locaux, les personnels hospitaliers et les usagers. Ce projet structurant doit permettre d'offrir des conditions d'accueil adaptées aux patients, d'améliorer l'attractivité médicale du territoire et de garantir la pérennité d'une offre de soins publique de qualité. Toutefois, son coût particulièrement important soulève des interrogations légitimes quant à la part de financement qui sera effectivement assurée par l'État et quant à la capacité de l'établissement à mener ce projet sans compromettre son équilibre financier déjà fragile. Dans un contexte où les besoins de santé de la population ne cessent de croître, les habitants du territoire craignent que les contraintes budgétaires actuelles ne conduisent à un affaiblissement progressif des capacités de prise en charge de leur hôpital de proximité. Ils s'interrogent également sur les moyens qui seront mobilisés pour garantir la continuité des soins durant la période de transition précédant la mise en service du futur établissement. Aussi, il lui demande : quelles mesures immédiates le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de renforcer les moyens humains, matériels et financiers du Centre hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne ; si un accompagnement spécifique est envisagé pour faire face aux difficultés de recrutement des personnels médicaux et paramédicaux ; quelles garanties peuvent être apportées concernant le financement intégral du projet de nouvel hôpital du Pays d'Aubagne ; quel calendrier précis est aujourd'hui retenu pour la réalisation de cette infrastructure ; et, enfin, quelles actions l'État entend engager afin d'assurer aux habitants du bassin aubagnais un accès durable, équitable et de qualité aux soins hospitaliers publics.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Delogu](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15972

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5402